L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 12 OCTOBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance..... $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance..... $ 5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le prestige des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque insertion, par chaque publication et lignes respectivement.
Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secr. d'Etat.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le steamboat ELISE, capt. Bernard, partira régulièrement pour Brashear, Plattenville, Pattersonville, Franklin, Centreville, Pattersonville, Brashear, Plattenville et cette ville, le Mercredi matin, 14 courant. Pour balance de passage, s'adresser à bord ou au bureau, 10 Levee. Le steamboat partira exactement à 10 heures du matin, il sera de retour en quelques jours. Les passagers sont priés d'être à bord avant l'heure du départ. Pour fret ou passage, s'adresser à A. LAROSE & Co. 2 oct

PAQUEBOT REGULIER.—Le steamboat MAGNOLIA, capitaine St. Clair Thompson, partira pour les ports ci-dessus TOUS LES DIMANCHES à 10 heures précises et de Natchez TOUS LES MERCREDIS à 10 heures du matin. Les connaissements doivent compter sur toute l'attention du capitaine Thompson. THEOD. SHUTE, agent.
41, Canal.

Paquebot du Bayou Sara.—La BELLE CREOLE, capitaine J. M. Short, ayant été entièrement réparée et arrangée dans un genre splendide, continuera ses voyages régulier réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Bayou Sara, jusqu'à nouvel avis. Elle partira comme le devait pour le Bayou Sarah tous les mardis et vendredis.
Pour plus amples renseignements s'adresser à bord ou au passage, s'adresser à
P. A. CHAMPOMIER, Agent,
46 1/2, Vieille Levee, près Conti.

Vapeur pour Natchez.—Le vapeur ANDRY, capitaine B. GILBERT, en place de la BELLE CREOLE.

POUR LA GUERCHE.—Le vapeur Plaquemines, Baton Rouge, Bayou Sara, et tous les ports intermédiaires.—Le vapeur ST. LAURENT, partira pour les ports ci-dessus deux fois par semaine, savoir: de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et jeudis à dix heures A. M. Il touchera aux ports de Baton Rouge, Bayou Sara tous les mardis et vendredis à 11 heures A. M. Le soussigné a le contrat pour le transport des malles.
Le capitaine Dumas connaît parfaitement la manière d'accommoder les passagers, et il ne négligera rien pour mériter leur patronage. Les passagers qui prendront un bateau allant à Bayou Sara ne seront pas exposés à aller plus loin.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à terre, ou à Bienville. Le commissaire sera prêt à recevoir les connaissements les mercredis et samedis matin. 14 oct

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.
PAQUEBOT REGULIER.
Le vapeur neuf SULTAN, capitaine J. W. Hoffman, commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle Orléans et Covington, vendredi, 2 courant, partant du Lac Pontchartrain, tous les jeudis, à 3 heures après midi (excepté après l'arrivée des chars de onze heures), donnant à Mandeville et Covington toutes les matinées (excepté le dimanche), à 11 heures et demie A. M., et arrivant au retour à bord pour prendre les passagers pour la Nouvelle-Orléans, à 2 heures P. M. Il prendra de bien plus nombreux passagers pour St. Tammany, que le Nouvelle Barque, Eclipse, Citoyen, Pilote, Sylphide, Mississippi, Delaware, Pelican, Bayou Boeuf et tous les autres intermédiaires, pour la ville. Pour plus de détails, s'adresser à bord ou à JOHN HALL,
No. 1 Front Levee.

POUR LA BALIZE.—Et toutes les habitations intermédiaires.—Le steamboat MUSIC, capt. T. Martin, reprendra ses voyages réguliers, partant de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis, à 10 heures précises du matin, il sera de retour en vingt-quatre heures après son départ. Les passagers sont priés d'être à bord avant l'heure du départ. Pour fret ou passage, s'adresser à A. LAROSE & Co. 2 oct

PAQUEBOT REGULIER.—Le steamboat MAGNOLIA, capitaine St. Clair Thompson, partira pour les ports ci-dessus TOUS LES DIMANCHES à 10 heures précises et de Natchez TOUS LES MERCREDIS à 10 heures du matin. Les connaissements doivent compter sur toute l'attention du capitaine Thompson. THEOD. SHUTE, agent.
41, Canal.

Paquebot du Bayou Sara.—La BELLE CREOLE, capitaine J. M. Short, ayant été entièrement réparée et arrangée dans un genre splendide, continuera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Bayou Sara, jusqu'à nouvel avis. Elle partira comme le devait pour le Bayou Sarah tous les mardis et vendredis.
Pour plus amples renseignements s'adresser à bord ou au passage, s'adresser à
P. A. CHAMPOMIER, Agent,
46 1/2, Vieille Levee, près Conti.

Vapeur pour Natchez.—Le vapeur ANDRY, capitaine B. GILBERT, en place de la BELLE CREOLE.

POUR LA GUERCHE.—Et toutes les habitations intermédiaires.—Le vapeur ST. LAURENT, partira pour les ports ci-dessus deux fois par semaine, savoir: de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et jeudis à dix heures A. M. Il touchera aux ports de Baton Rouge, Bayou Sara tous les mardis et vendredis à 11 heures A. M. Le soussigné a le contrat pour le transport des malles.
Le capitaine Dumas connaît parfaitement la manière d'accommoder les passagers, et il ne négligera rien pour mériter leur patronage. Les passagers qui prendront un bateau allant à Bayou Sara ne seront pas exposés à aller plus loin.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à terre, ou à Bienville. Le commissaire sera prêt à recevoir les connaissements les mercredis et samedis matin. 14 oct

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.
PAQUEBOT REGULIER.
Le vapeur neuf SULTAN, capitaine J. W. Hoffman, commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle Orléans et Covington, vendredi, 2 courant, partant du Lac Pontchartrain, tous les jeudis, à 3 heures après midi (excepté après l'arrivée des chars de onze heures), donnant à Mandeville et Covington toutes les matinées (excepté le dimanche), à 11 heures et demie A. M., et arrivant au retour à bord pour prendre les passagers pour la Nouvelle-Orléans, à 2 heures P. M. Il prendra de bien plus nombreux passagers pour St. Tammany, que le Nouvelle Barque, Eclipse, Citoyen, Pilote, Sylphide, Mississippi, Delaware, Pelican, Bayou Boeuf et tous les autres intermédiaires, pour la ville. Pour plus de détails, s'adresser à bord ou à JOHN HALL,
No. 1 Front Levee.

POUR LA BALIZE.—Et toutes les habitations intermédiaires.—Le steamboat MUSIC, capt. T. Martin, reprendra ses voyages réguliers, partant de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis, à 10 heures précises du matin, il sera de retour en vingt-quatre heures après son départ. Les passagers sont priés d'être à bord avant l'heure du départ. Pour fret ou passage, s'adresser à A. LAROSE & Co. 2 oct

PAQUEBOT REGULIER.—Le steamboat MAGNOLIA, capitaine St. Clair Thompson, partira pour les ports ci-dessus TOUS LES DIMANCHES à 10 heures précises et de Natchez TOUS LES MERCREDIS à 10 heures du matin. Les connaissements doivent compter sur toute l'attention du capitaine Thompson. THEOD. SHUTE, agent.
41, Canal.